Dimanche 15 Octobre 1865. No 83. Cinquième Année.

LE CONFÉDÉRÉ DU VALAIS.

Paraissant le Jeudi et le Dimanche.

PRIX D'ABONN MENT: par an, pour la Suisse, ff. 10. — Pour six mois. ff 5. — Pour 3 mois, ff 3. — Pour l'étranger, le port en sus. — PRIX D'INSERTION : la ligne 10 cen mitié pour les insertions suivantes. — Tout ce qui concerne la rédaction, les abonnements et les annonces, sera adressé, franco, au bureau du journal, à Sion. — On peut s'abonner en tout temps à Sion, au bureau du journal et à tous les bureaux de postes. — Les envois non-affranchis seront rigoureusement refusés.

CONFÉDÉRATION SUISSE.

Avis concernant l'exécution des conventions postales franco suisses.

(Fin.)

B. Imprimés.

Les taxes des *imprimés* sont calculées de la manière suivante :

Affranchissement obligatoire.

Par 10 grammes ou fraction de ce poids.

Originaires ou à destination de :	Cent.
1. Alexandrie, Suez, Jaffa, Beyrouth, Tripoli de Syrie, Lattakié, Alexandrette, Mersina, Rhodes, Smyrne, Metelin, Dardanelles, Gallipoli, Constantinople, Salonique, Varna, Sulina, Tultscha, Galatz, Ibraïla, Inéboli, Samson, Kerassonde, Trébizonde, destination	10
2. Grande Bretagne, île de Malte, dest.	15
3. Espagne, Portugal, Gibraltar (frontière franco-espagnole)	10
4. Etats Unis de l'Amérique du Nord	20
5. Australie, Tasmanie, Nouvelle Zélande (par Suez) :	
pour l'Australie, etc., jusqu'au port de débarquement d'outre mer	20
de l'Australie jusqu'à Alexandrie	20
6. Côte occidentale de la Nouvelle-Grenade, République de l'Equateur, Pérou, Bolivie, Chili (par Panama), port d'outre mer dans l'Océan pacifique,	30
7. Pays d'outre mer sans distinction	20
8. Etats européens non-mentionnés dans le tableau ci dessus.	
Pour les lettres venant de la Suisse.	5
» » de la frontière française pour la Suisse	10

§ 10. Les *lettres chargées sans valeur déclarée* peuvent être expédiées pour les pays européens et les pays d'outre-mer, à l'exception de : Portugal, Gibraltar, Etats Unis de l'Amérique du Nord, Australie, Cuba, Mexique, Amérique du Sud et autres pays d'outre mer pour lesquels on ne peut pas affranchir jusqu'à destination.

§ 11. Les *lettres chargées avec valeur déclarée* ne peuvent être expédiées pour les pays autres que la France et l'Algérie.

§ 12. *Echantillons.* Pour la Grande-Bretagne et l'Irlande les échantillons sont expediés aux mêmes conditions que les imprimés ; pour les autres pays se servant de l'intermédiaire de la France, ils sont soumis à la taxe des lettres.

III. Mandats de poste.

§ 13. Les bureaux de poste suisses émettent, contre paiement en espèces et jusqu'à concurrence de fr. 200, des mandats de poste qui seront payés par les bureaux de poste français autorisés à cet effet. De la même manière, les mandats émis par les bureaux de poste français autorisés seront payés par les bureaux de poste suisses.

§ 14. Ces mandats sont valables pendant trois mois, et peuvent être transmis par endossement.

§ 15 La taxe doit être payée d'avance par l'envoyeur; elle est de 20 centimes pour chaque fois 10 francs ou fraction de 10 francs composant le montant du mandat.

§ 16. Le mandat est émis par le bureau de consignation pour un bureau de poste désigné, et livré à l'envoyeur (consignataire) auquel est laissé le soin d'en faire l'expédition au destinataire.

§ 17. Le bureau d'émission transmet de suite un avis, pour chaque mandat, au bureau destinataire qui ne peut faire aucun paiement avant d'avoir reçu cet avis.

§ 18. Les mandats régulièrement émis sont payés aux destinataires réciproquement par les bureaux désignés, après réception de l'avis, sur présentation et contre quittance.

Une tierce personne (l'endossé) ne peut retirer le montant d'un mandat qu'en indiquant exactement le nom de l'envoyeur.

Par le paiement du mandat les administrations de poste sont déchargées de toute responsabilité.

§ 19. Pour être remboursé du montant d'un mandat, le consignataire doit, contre présentation du mandat, s'adresser au bureau de poste auquel il l'a payé, et, si le mandat a été égaré ou s'il y a quelque autre obstacle à son paiement, le destinataire, soit le porteur, doit s'adresser au bureau sur lequel le mandat est tiré, qui procèdera conformément aux prescriptions existantes.

§ 20. Le porteur du mandat doit d'ailleurs se conformer avant tout aux prescriptions spécifiées sur le mandat même.

IV. Dispositions générales.

§ 21. Toutes les taxes (affranchissements, droits d'inscription, taxes sur la valeur), sont payées aux bureaux de poste suisses au moyen de timbres-poste.

Il n'est fait d'exception que pour les taxes des mandats de poste, qui sont payées en espèces.

Ces timbres-poste doivent être collés solidement sur l'adresse par le consignataire.

§ 22. Les lettres insuffisamment affranchies sont taxées comme si elles n'étaient pas affranchies. Sur celles qui sont originaires de France, à destination de la Suisse, ou vice-versa, on déduit du port la valeur des timbres-poste employés. Quant aux pays pour lesquels l'affranchissement est obligatoire, les lettres insuffisamment affranchies ne peuvent pas être expédiées.

§ 23. Les envois de la poste aux lettres ne doivent contenir ni or ni argent monnayé, ni pierreries, ni bijoux, ni aucun autre objet soumis aux droits de douane, et les envois de messagerie ne doivent contenir ni lettres ni écrits quelconques, ni journaux, au-dessous du poids de 1 kilogramme.

---

35 FEUILLETON DU CONFÉDÉRÉ.

LE JEUNE DOCTEUR

par

H. CONSCIENCE.

SECONDE PARTIE.

XI.

(Suite.)

— Françoise, pourquoi accroître ainsi mes peines? Croyez-vous donc que, moi aussi, je n'aie pas constamment l'image d'Adeline devant les yeux, que mon cœur ne soit pas ému de douleur et de pitié ? Mais je me console par la certitude que, avant qu'il ne se soit passé quelques jours, notre pauvre amie se réjouira de la guérison de son père. Les symptômes de la pleurésie sont assez alarmants ; les saignées abondantes, au moyen desquels on combat ordinairement cette maladie, auront effrayé Adeline, car elle chérit son père de toutes les forces de son cœur aimant. Que le jardinier et d'autres personnes qui voient M. Heuvels, croient qu'il va plus mal, cela se conçoit : la grande perte de sang doit l'avoir extrêmement affaibli ; mais je suis convaincu qu'il éprouve déjà du mieux et qu'il n'a plus besoin pour guérir tout à fait, que de reprendre des forces.

— Si M. Heuvels vous avait fait appeler, Adolphe, vous auriez peut être pu lui donner de bons conseils Quel malheur pour nous tous que la fatalité ait jeté l'inimitié entre vous deux.

— Il n'est pas possible qu'il me fasse appeler, Françoise ; cela ne serait pas naturel, il n'a pas de confiance en moi. Et d'ailleurs, que pourrais-je faire, sinon ce qu'ont fait MM. Stal et Van Hoof ? La pleurésie est une maladie si connue, qu'il est difficile d'en savoir des particularités quelconques.

— Puissiez-vous ne pas vous tromper dans vos prévisions consolantes ! soupira la jeune fille. En tout cas, notre pauvre amie...

Un bruit soudain lui coupa la parole et la fit reculer d'inquiétude.

Le son argentin d'une clochette retentissait dans la rue.

— Quoi ? Qu'est-ce ceci ? s'écria Françoise. Le viatique ! Qui est mortellement malade ? M. Heuvels ! Impossible, impossible !

Adolphe frappé de consternation devint pâle comme un linge.

Courant vers la fenêtre, Françoise écarta un peu le rideau ; mais elle le laissa bientôt retomber, en s'écriant effrayée :

— Le curé, le saint sacrement, il vient par ici !... O mon Dieu, ayez compassion d'Adeline !

La femme Valkiers et le grand-père entrèrent ensemble dans le cabinet, et, voyant l'expression d'une profonde frayeur dans les yeux d'Adolphe, ils demandèrent :

— Est-ce M. Heuvels qu'on va administrer ? Hélas ! quel terrible malheur ! Venez, venez ! Françoise.

En achevant ces mots, les femmes et le vieillard coururent vers la porte, pour se mettre à genoux sur le seuil, jusqu'à ce que le viatique eût disparu dans la demeure du malade.

Derrière la fenêtre du cabinet, Adolphe se tenait la tête baissée. Il resta un instant comme anéanti, mais bientôt il tourna un regard suppliant vers le ciel et pria, avec toute l'ardeur de son âme, pour Adeline et pour son père.

Le son de la clochette cessa. Le grand-père, la veuve Valkiers et Françoise rentrèrent dans le cabinet. La mère et la fille se mirent à pleurer ; le vieillard secouait tristement la tête et murmurait en lui-même :

— Quel coup inattendu ! Adolphe, vous vous êtes trompé dans vos prévisions ; vous croyiez qu'il n'avait pas le moindre danger à craindre.

— Je n'y comprends rien, bégaya le jeune homme. Les docteurs se seraient ils donc trompés ? Impossible ! les signes de l'inflammation de

§ 23. Les dispositions relatives aux taxes et à l'expédition des correspondances sont indiquées d'une manière détaillée dans le tarif spécial du 15 septembre 1865, qui est placé à portée du public dans les bureaux de poste.

Berne, le 22 septembre 1865.

Le Chef du dépnrtement fédéral des postes,
NÆFF.

Canton du Valais.

Le Département de l'Instruction publiqne par l'organe de son chef, M. le conseiller d'Etat Antoine de Riedmatten, a demandé tout récemment de chaque professeur de l'école industrielle un rapport sur la marche des études pendant l'année 1864—1865. M. le major Ritz, pour le dessin, M. Murmann, pour l'allemand et M. Jos. Favre, pour une division de la classe française, se sont prononcés favorablement. Il n'en est pas de même de M. Walther, qui dirigeait aussi une division de la classe française; son rapport a vivement impressionné les membres de la Société industrielle.

Nous ne le reproduisons pas, bien qu'il renferme des réflexions assez justes, dans un sens.

D'après les raisons que M. Walther allègue, nous trouvons très-rationnelle la demande qu'il fait de placer cette école sous la direction exclusive du Département de l'Instruction publique.

On sait parfaitement que toute personne qui se voue à l'instruction se soumet avec répugnance à deux contrôles surtout quand ils sont diamétralement opposés; or, c'était ici le cas; d'un côté, surveillance de la part du Chef du Département, de l'autre, surveillance de la part des membres du comité de la Société industrielle, qui, à l'exception de deux ou trois, n'ont pas les connaissances suffisantes sur cette matière. C'est réellement se trouver comme l'on dit, entre *le marteau et l'enclume*.

Si la Societé industrielle rétribuait ses professeurs, elle pourrait se réserver le droit de direction, mais, du moment que le corps enseignant est nommé et soldé par le Département de l'Instruction Publique, il est évident que l'autorité exclusive doit émaner de ce dernier.

Cette marche serait plus uniforme, et ne produirait que de bons résultats; elle éviterait, en outre à la Société, une peine complétement inutile. Outre cela, on verrait disparaître bien desabus et des désordres.

Par exemple, les règlements scolaires sur lesquels les autorités communales devraient porter une attention particulière, obligent un élève à fréquenter les écoles primaires jusqu'à l'âge de quinze ans, à moins qu'un rapport du professeur respectif n'établisse qu'il possède les connaissances suffisantes pour obtenir son émancipation; dans ce cas, l'élève peut fréquenter une autre école publique dans la même localité pour se perfectionner, soit dans la tenue des livres, l'arithmétique, le style, l'écriture, soit dans les diverses connaissances qu'exige la profession qu'il veut embrasser.

Il est souvent arrivé que des élèves quittent à leur fantaisie ou au gré des parents, pour des raisons futiles, les écoles primaires et fréquentent ensuite l'éécole industrielle, il en résulte que cette dernière, au lieu d'être composée de personnes possédant les premières notions, ne compte bien souvent que des enfants de dix à douze ans, des échappés de classe, des vagabonds.

Perte de temps pour le professeur, retard pour les élèvesinsubordination, telles sont les conséquences d'une telle manière d'agir.

Que M. le chef du Département de l'Instruction publique veuille bien prendre en considération ces réflexions qui lui ont déjà été communiquées, et qu'il tâche de concilier autant que possible les intérêts d'une institution de ce genre avec ceux de la Société industrielle.

Si cette dernière affecte une petite allocation, pour cette école, nous sommes persuadés que l'Etat la dégagera de cette valeur, et qu'il prendra à lui seul toute charge et toute responsabilité.

La Landwehr s'est réunie à Sion, mercredi, sous les ordres de M. le commandant Ch.-Louis de Torrenté.

La troupe fait en général bon effet sous le rapport de la taille, mais un peu triste figure quant à l'équippement.

Nous avons lieu d'espérer que cette bigarrure de vêtements qui jette le ridicule sur une partie assez importante de nos milices, disparaîtra avec le temps, et que tous les hommes incorporés dans la landwehr ne porteront bientôt plus qu'un seul et même uniforme.

Ce n'est pas seulement à Sion que M. Bacci a obtenu les applaudissements du public dans l'éxécution de la Somnambule de Bellini, malgre les difficultés que lui ont suscitees certains personnages très connus. Cet excellent artiste, pour ne pas dire éminent, a reçu à Genève, ainsi que la prima donna et le premier ténor, l'accueil le plus gracieux. Voici l'article que nous extrayons à ce sujet, du *Journal de Genève*.

« *Théâtre des variétés.* — Jeudi soir a eu lieu par un vrai succès, la Somnambule de Bellini, l'ouverture de l'opéra italien. Ce succès fait honneur à l'impressario M. Bacci qui a dû éprouver de réelles difficultés pour discipliner un chœur dont la composition a visiblement exigé de l'industrie, et produire un orchestre réduit sans doute, mais en état de seconder ses premiers sujets. La prima donna, Mme Ada Winans, dans le rôle d'Amina, a reçu du public l'accueil le plus chaleureux. Cette cantatrice met au service d'un riche talent les ressources dramatiques d'une excellente comédienne.

La même appréciation peut s'appliquer à M. Hon. Hohler (Elvino) sa voix de tenor, fraîche, d'un timbre sympathique, a du mordant et de l'étendue.

En résumé, l'impression générale a été très-favorable, et l'on peut avancer, après cette première soirée, que les amateurs de musique trouveront aux Variétés ce qui n'est pas fréquent chez nous au théâtre, des jouissances à peu près complètes. — Merci donc à M. Bacci!

Nous avons reçu dernièrement un petit opuscule intitulé: « *Discours sur les fortes études*, prononcé devant les membres de la société suisse d'utilité publique, et *morceaux détachés* » par le R. père E. Raemy, capucin, ancien professeur d'éloquence sacrée, actuellement prédicateur à l'église française de St.-Théodule; en vente chez D. Rachor et A. Cabrin, à Sion, prix 60 cent.

Parler du livre d'un capucin, en parler avec éloge dans les colonnes du *Confédéré*, est une chose assez délicate, on en conviendra, et qui demande une certaine indépendance de caractère vis-à-vis de ses amis. Les partis ont leur prévention comme les individus, et il est quelquefois plus malaisé de discerner l'éloge que le blâme, alors que la personne à laquelle cet éloge s'adresse ne partage pas vos sympathies politiques, et est sensée représenter des idées qui ne sont pas complétement les vôtres. Quoiqu'il en soit de ces considérations, nous nous sentons tout à fait à l'aise pour parler du sujet qui nous occupe: d'abord, parce que le livre dont il sagit est un

---

la fièvre sont trop clairs.

— Il me semble, Adolphe, que vous jugez trop légèrement la pleurésie. Beaucoup de gens en meurent.

— Oui, grand-père, c'est un mal très-grave, quand on ne le prend pas à temps; mais ici la maladie a été combattue aussitôt qu'elle s'est déclarée. Il faut qu'elle se soit compliquée d'une autre maladie; c'est ainsi que la pleurésie devient dangereuse.

— Pauvre M. Heuvels, dit la veuve. Il nous en veut et nous a fait beaucoup de chagrin sans le savoir, par aveuglement, suite de médisances; mais, maintenant, je sens bien qu'une vieille amitié ne se rompt pas si facilement. Cette terrible nouvelle m'a déchiré le cœur comme si mon pauvre frère était à l'agonie. O mon Dieu! daignez lui conserver la vie!

— Adeline, Adeline, sanglotta Françoise. Malheureuse amie, comme le desespoir doit vous avoir brisée! je vois vos larmes, j'entends vos sanglots! Assise près du lit de mort de votre père!... Ah! le cœur me saigne à la pensée de votre immense douleur!

Adolphe essaya de consoler sa mère et sa sœur en leur disant que tout espoir n'était pas encore perdu; mais il était lui-même en proie à une inquiétude si évidente, et sa parole était si peu rassurée, qu'elle resta sans impression sur l'esprit des deux femmes.

Un long silence régna dans l'appartement; la veuve le rompit la première en disant à voix basse à sa fille, qu'elle prit par la main:

— Venez, mon enfant, montons; nous prierons Dieu dans le recueillement, afin qu'il soit miséricordieux pour Adeline et pour son père.

En ce moment, une voiture s'arrêta devant la porte, et immédiatement après, quelqu'un frappa à la porte du cabinet. Le grand-père ouvrit et s'inclina profondément: c'était M. Van Horst qui venait d'entrer.

— Vous avez du chagrin, mes bons amis? demanda-t-il en regardant chacun avec étonnement. Des larmes? J'espère qu'il ne vous est rien arrivé de facheux?

— Le malheureux M. Heuvels, on l'administre en ce moment! répondit le vieillard.

— Et c'est pour cela que vous êtes si désolés? J'ai vu en effet des gens avec des flambeaux devant la maison.

La femme Valkiers se disposait à quitter la chambre, avec sa fille, et le grand-père fit également un pas vers la porte, croyant que M. Van Horst désirait causer avec Adolphe seul! mais M. Van Horst les retint amicalement en disant:

— Restez, je vous en prie; ce que j'ai à dire a autant d'importance pour vous que pour Adolphe. Asseyons-nous, j'ai mal choisi mon heure; mais la nouvelle que je vous apporte rasserénera vos esprits.

Et se tournant vers le jeune homme, il ajouta d'un ton joyeux:

— Je viens de la ville. Ah! j'y ai trouvé pour vous quelque chose de superbe, de complet: une maison dans la rue de l'empereur, pas trop grande, mais dans le style moderne; bien soignée et charmante comme un bijou. Deux mille francs de loyer seulement.

— Deux mille francs! murmura le vieillard avec stupéfaction. Mais c'est énorme. Comment Adolphe pourrait-il jamais gagner assez d'argent pour payer un semblable loyer?

— Bah! ceci est mon affaire, répondit M. Van Horst en riant. La première année, la charge sera un peu lourde à supporter; mais plus tard vous vous féliciterez de ce que j'ai de prime abord mis M. Valkiers dans la bonne voie. Pour gagner la confiance publique, on doit se comporter comme si l'on avait pas besoin de cette confiance. Dans une grande ville, ce n'est pas comme dans un village: tout y est plus grand en proportion, les dépenses et les recettes. En tout cas, je demeure responsable des conséquences de mon conseil.

— Et avez-vous déjà loué cette maison? demanda la mère, non sans un certain effroi.

(*A suivre.*)

œuvre littéraire, dégagé de toute préoccupation politique du moment, ensuite, parce que l'auteur y traite des questions qui intéressent spécialement notre canton. En effet, la question de l'enseignement primaire est d'une actualité palpitante chez nous ; des esprits sérieux s'en occupent depuis longtemps.

Le père Rœmy est un pédagogue émérite ; ses vues sur l'instruction ont une autorité à ce sujet, qu'il serait inutile de contester ici.

Le père Rœmy est de l'école du père Girard et d'autres publicistes distingués. Il voudrait ramener les études à un point de départ plus conforme aux exigences modernes. La connaissance de sa langue maternelle et de l'histoire nationale lui paraît devoir être le préambule de toute éducation soignée. Ce n'est pas nous qui le disons : « une des réformes les plus urgentes et les plus essentielles, à notre avis, serait celle de l'enseignement *littéraire* ou *classique*. — « N'est ce pas une pitie de voir des élèves parfaitement instruits de l'histoire et des institutions de Rome et de la Grèce, et qui ignorent l'histoire et les institutions de leur propre pays ? Ils peuvent réciter par cœur toute la liste des rois mèdes ou assyriens, mais on ne leur a pas appris quels furent les fondateurs de l'independance helvetique. On leur a beaucoup parlé de Léonidas et fort peu de Winkelried. Ils peuvent, leur Hénophon à la main, suivre toute l'expédition des dix mille ; mais vous les embarrasseriez fort en les interrogeant sur la retraite de Meaux. On les a gonflés d'une administration factice et exagerée pour les chefs-d'œuvre de Ciceron et de Démosthène ; on leur a laissé croire que lès saints Augustin, Chrisostôme et tous les auteurs chrétiens n'étaient que des *barbares* ! on leur a mis la mémoire et l'esprit à la torture en leur faisant scander des vers latins, en les obligeant à faire de serviles imitations d'Horace ou de Virgile ; mais ils sont souvent hors d'etat d'écrire correctement leur langue maternelle !... Ah ! messieurs, si une telle education est capable de former des bacheliers, est-elle assez solide, assez sérieuse pour former des hommes et des citoyens ?.... »

Tel est l'opinion du père Rœmy sur le système d'éducation suivi naguere dans une partie de nos colléges, alors que florissait l'omnipotence d'un ordre *fameux*, pour nous servir d'un mot consacré en dehors de tout contrôle de l'Etat, et vers lequel semble tendre depuis quelque temps de certaines influences, prépondérantes en ce moment. Tel est aussi notre avis.

On le voit, par les citations qui précèdent, le père Rœmy n'est pas, au point de vue de l'enseignement, ce qu'on est généralement convenu d'appeler un *rétrograde* parmi nous ; son libéralisme sur cette matière pourrait en remontrer à beaucoup de libéraux que je connais, et le département de l'instruction publique, dont le nouveau chef, déjà surchargé de besogne, fait, dit-on, des efforts dignes d'eloges pour mettre nos établissements d'education sur un meilleur pied, ne ferait pas mal, selon nous, de profiter de l'expérience du savant disciple de St-François sur ce sujet délicat, ou a quelquefois besoin des capuçins.

Après avoir soulevé la question de l'instruction supérieure, sur laquelle il émet des idées neuves dont on ne contestera pas la valeur, l'auteur de l'opuscule qui nous occupe, aborde divers sujets qui se rattachent tous au même plan ; à savoir, la glorification du catholicisme et son influence bienfaisante sur les arts, dans la vie politique et sociale. Un apothéose de Shakspear, une anecdote de village, une charmante description d'esquisses de mœurs démocratiques, prises sur le fait dans un landgemeinde, à Trogen, dans le canton d'Appenzell (Rhodes Extérieures), quelques mots sur la vie intellectuelle au sein de la Suisse romande complètent ce volume, et lui donnent un cachet d'actualité vraiment digne de remarque.

Et maintenant les lecteurs du *Confédéré* nous pardonneront-ils de les avoir si longtemps entretenus de l'œuvre d'un simple père capucin ? — Le froc ne fait pas le moine, et le véritable talent, employé au service de son pays, a droit au respect de toutes les opinions. **J.-B. C.**

NOUVELLES DES CANTONS.

VAUD. — On vient d'arrêter à Avenches un Fribourgeois nommé Genoud, qui faisait autrefois partie d'une bande de voleurs, et qui, évadé depuis un an des prisons de Romont, avait jusqu'ici su echapper aux recherches de la police. Cet homme dangereux est un des auteurs de l'attentat commis l'année dernière aux environs de Romont sur la personne d'un gendarme.

ZURICH — Une étendue d'environ 200 pieds carrés de terrain, nouvellement cultivé, s'est enfoncée dans le lac près de Wädenswyl. Le lac n'avait autrefois dans cette partie que cinq pieds de profondeur, aujourd'hui il en a au moins vingt.

LUCERNE. — La fièvre nerveuse sévit avec assez d'intensité dans le quartier de la ville appelé le Bruch. On attribue les causes de cette maladie à quelques établissements industriels qui vicient l'air et au manque de bonne eau de source.

NOUVELLES ETRANGÈRES.

France.

On lit dans l'*Union* :

Le grand evenement de la semaine dernière a été l'excommunication des francs-maçons par le pape. On était loin de s'attendre à cette nouvelle explosion des foudres pontificales et on en est encore à se demander ce qui a pu déterminer le saint-pere a ce nouvel acte d'autorité aussi maladroit qu'impuissant. Tout le monde sait cependant, et le saint-pere ne devait pas l'ignorer, que la franc-maçonnerie n'est autre chose qu'une grande institution de bienfaisance, une immense societe de secours mutuels renfermant dans son sein, sans acception de doctrine, des membres appartenant à toutes les religions et à toutes les sectes philosophiques, des deistes, des panthéistes, des catholiques, des protestants, etc.

Personne n'a jamais pretendu qu'il y eût une doctrine maçonnique, un culte maçonnique, etc... Si les membres de cette grande association font usage de signes plus ou moins mysterieux, de symboles, de rites, etc., c'est pour ainsi dire un enfantillage sans portée, ou du moins c'est une tradition que le clerge catholique serait mal venu à leur reprocher, lui qui ne vit que de cérémonies dont on a perdu le sens et les symboles.

« Ces serments et ces mystères de la franc-maçonnerie » anathématisés par le pape ne sont qu'un prétexte, je le répète ; tout le monde sait que la franc-maçonnerie ne constitue pas une secte religieuse. La *ténébreuse société maçonnique*, j'en ai bien peur, ne soulève les colères de la papauté que par son esprit libéral et surtout parce qu'elle semble sous la protection même de l'Etat, en France du moins. Dans tout le cours de son allocution, le pape a trop évidemment laissé voir son dépit de ce que la société de Saint Vincent de Paul avait été dissoute, tandis que la maçonnerie est florissante, pour qu'on ne comprenne pas qu'il obeit à un mesquin esprit de rancune en excommuniant les francs-maçons, C'est une vengeance tardive, mais c'est bien une vengeance, il n'y a pas à s'y tromper, de la suppression en France de la société de Saint-Vincent de Paul. Il est évident que le pape n'a attendu jusqu'ici pour excommunier les francs-maçons que parce qu'il n'a pas osé le faire au lendemain de la dissolution de la société de Saint Vincent de Paul, afin de ne pas avoir l'air de faire servir cette arme sainte de l'excommunication aux petites rancunes du clergé.

Je me suis étonné de ne trouver dans l'allocution du pape aucune allusion au fléau qui a désolé l'Italie et qui décime en ce moment la population de Marseille et de Toulon. C'est pourtant assez dans l'habitude du saint-siége de rattacher ces grands désastres qui frappent les peuples à l'affaiblissement de la foi, et à l'ingratitude envers l'Eglise. Sans doute, Pie IX aura trouvé que les faits parlaient assez d'eux-mêmes et c'est pour cela qu'il ne s'y est pas arrêté.

Le choléra ! c'est l'affaire importante du jour et qui prime toutes les autres. Est-il ou n'est-il pas à Paris ? S'y trouve-t il à l'état sporadique ou à l'état épidémique, voilà les questions avec lesquelles tout le monde s'aborde pour l'instant. — Malheureusement il n'est plus guère possible de douter que le choléra n'ait envahi la ville de M. Haussmann... Que dis-je, le préfet de la Seine doit triompher, car le fleau, précisément pour l'instant, est l'hôte des quartiers que le marteau de la municipalité n'a pas encore atteints, des quartiers qui ne connaissent pas les boulevards sans maisons et les avenues poudreuses. C'est à Montmartre que la maladie, semblable à un vautour, a abattu son vol, c'est-à-dire sur le quartier culminant de Paris, comme si elle faisait là un temps d'arrêt pour choisir les parties de la ville qu'elle ira ravager. Montmartre cependant a toujours passé pour le quartier le plus sain de la capitale, precisément à cause de son élévation. Mais liez vous donc à quelque chose avec cette maladie mystérieuse qui déroute toutes les observations à ce point que les uns mettent son principe dans l'air, les autres dans l'eau, d'autres dans les émanations du sol, qui dans la constitution de l'atmosphère, qui dans celle du corps humain, certains dans la plus ou moins grande quantité d'ozone de l'air, d'autres dans l'absence d'acide oxalique des corps, aucun dans les opéras de Meyerbeer, etc.... Tout ce qu'on sait, c'est qu'on a vu une centaine de cas à Montmartre, à Batignolles, à la Chapelle et à Saint-Denis, et que le public, comme cela est bien naturel, s'en préoccupe vivement. Les pharmaciens sont encombrés de gens qui vont chercher des préservatifs contre la diarrhée, surtout du *laudanum*, qui passe pour être le préservatif souverain.

On croirait que le temps qui est d'un beau inaltérable console au moins le Parisien du choléra, mais pas du tout, cette température anormale de juillet en octobre le met en fureur et l'on n'entend partout que des imprécations contre le soleil :

> Cris impuissants, fureurs bizarres...
> . . . . . .
> Le dieu poursuivant sa carrière,
> Verse des torrents de lumière
> Sur ses obscurs blasphémateurs.

et comme ces torrents de lumière sont en même temps des torrents de chaleur, tout s'étiole, tout rôtit. La Seine se passe à pied sèc comme la mer Rouge et laisse voir les matelas de son lit, ces affreux matelas de boue, de vases et de tessons de bouteilles ; les syrènes de la place de la Concorde pressent inutilement entre leurs bras leurs poissons grillés, la pluie artificielle de la municipalité n'abat plus la poussière des grands boulevards, et l'eau est rationnée aux habitants comme sur un radeau de naufragés. Heureusement encore que depuis une quinzaine de jours les eaux de la Dhuis ont été déversées dans leurs nouveaux bassins : que serions-nous devenus sans ce supplément de liquide ? Naturellement on met le choléra sur le dos de cette sécheresse inouïe. De là la fureur du Parisien contre le beau temps.

Ce serait bien l'occasion pour les Davenports qui ont des intelligences naturelles, des intelligences avec les esprits, de sortir de leur éternel tour de l'armoire pour découvrir, par exemple, et appliquer une recette infaillible contre le choléra, dont les mystères me semblent au moins aussi incompréhensibles que ceux de l'armoire.

Depuis un mois environ, on vient de fonder une foule de journaux, tous littéraires naturellement, car un nouveau journal politique demeure toujours un événement. A propos de ce mot, c'était le titre d'une feuille que devait fonder M. Millaud d'abord, puis M. de Villemessant, et qui est, en fin de compte, réclamé par les propriétaires de l'ancien *Evénement* supprimé il y a nombre d'années. Nous avons eu les *Nouvelles*, un journal à 1 sou, en train de faire *fiasco*, tué par le *Petit journal*. On nous promet le *Soleil*, puis la *Tasse* ; quand auront-ils fini ? Voici venir encore le *Chérubin*, journal d'enfants, le *Gil Blas*, journal humoristique, le *Bas bleu*, le *Catholique*. Ce dernier va faire son apparition à Bruxelles, il ne sera pas fondé, comme on l'avait dit, par M. Veuillot, mais il aura la collaboration du célèbre polémiste, il formule ainsi ses principes : « Constitutions et libertés modernes reconnues comme utiles (vraiment !), indispensables même, par suite de la rupture de l'unité de foi ! »

ANNONCES.

AVIS.

JOSEPH OEHLER, **orfèvre**, à Sion, informe l'honorable public qu'il vient de recevoir un *grand choix* de lunettes, lorgnons, conserves et divers articles de bijouterie, en tous genres; il se charge de toutes les réparations. 4—3

A vendre,

un cheval propre à la course. — S'adresser au bureau du journal qui indiquera. 4—1

COLLÉGE-ECOLE MOYENNE DE BAGNES

Cet établissement d'instruction publique s'ouvre annuellement les premiers jours de novembre et se clôture au commencement du mois d'août. — Trois professeurs, à la tête desquels se trouve placé un chanoine de l'abbaye de St-Maurice pour le cours supérieur, le dirigent.

L'enseignement, pour le cours supérieur, s'étend jusqu'en rhétorique inclusivement; le 2me cours constitue l'école moyenne, le 3me cours comprend l'enseignement des matières enseignées dans les écoles secondaires à partir de la syntaxe française.

On trouve à Bagnes des pensions à des prix modérés. Les élèves étrangers à la commune qui désireraient frequenter ces cours peuvent s'adresser à M. le chapelain Défer ou à M. le préfet Besse, président de la commune. 3—2

A LOUER un appartement composé de six pièces, cuisine, cave, galetas et autres dépendances. S'adresser à la *Réduction* qui indiquera. 4—3

AVIS.

Le soussigné offre à vendre de gré à gré, à des conditions avantageuses, une vigne sise en Platta, de la contenance de 7 peurs environ, en plein rapport. — Sion, le 10 octobre 1865.

BAPTISTE VALLERA,
4—1 Maison Garbaccia.

SION. — IMPRIMERIE BEEGUER ET LÆDERICH.

CHEMIN DE FER DE LA LIGNE D'ITALIE PAR LA VALLÉE DU RHONE ET LE SIMPLON.

MARCHE DES TRAINS ET DES BATEAUX

à partir du 15 Octobre 1865.

Sion Bouveret Genève.								Genève Bouveret Sion.						
Ire class.	IIe class.	IIIe class.	Stations et Ports.	2	4	6	8	Ire class.	IIe class.	IIIe class.	Ports et Stations.		Bateaux	
			Sion *(chemin de fer)* *Départ*	5 00	10 35	5 00		»	»		Genève *Dép.*		7 50	2 00
0 95	0 65	0 50	Ardon »	5 11	10 50	5 14		0 70	0 40		Bellerive »		8 10	2 20
1 55	1 05	0 80	Riddes »	5 21	11 01	5 27		0 90	0 60		Asnières »		8 25	2 35
2 15	1 45	1 10	Saxon »	5 28	11 11	5 37		0 90	0 60		Hermance »		8 40	2 50
3 15	2 10	1 55	Martigny *Arrivée*	5 40	11 25	5 52		1 60	0 90		Nernier »		9 15	3 20
			Martigny *Départ*	5 42	11 30	5 55		1 60	0 90		Ivoire »		9 20	3 25
3 75	2 50	1 85	Vernayaz »	5 52	11 43	6 07		2 60	1 50		Thonon »		10 00	4 05
4 20	2 80	2 10	Evionnaz »	5 59	11 54	6 17		3 50	1 80		Evian »		10 45	4 45
4 95	3 30	2 45	St-Maurice *Arrivée*	6 10	12 08	6 30		4 00	2 00		Ouchy (Lausanne) »		11 25	5 25
			St-Maurice *Départ*	6 22	12 15	6 40		5 00	2 50		Vevey »		12 25	6 25
5 65	3 75	2 85	Monthey »	6 35	12 29	6 52		5 00	2 50		St-Gingolph »		«	6 55
6 95	4 65	3 50	Vouvry »	6 55	12 49	7 14		5 00	2 50		Montreux, Clarens »		12 40	»
7 70	5 15	3 85	Bouveret *Départ*	7 05	1 00	7 25		5 00	2 50		Bouveret *Arrivée*		1 10	7 15
					1 25									
»	»	»	Bouveret (*Bateaux*) *Départ*	7 20	»	»	»						3	5	7
0 70	0 40	»	St-Gingolph »	7 35	2 00	»	»	»	»	»	Bouveret *Dép.*		7 35	1 40	5 00
1 00	0 50	»	Vevey »	8 00	3 00	»	»	0 85	0 55	0 45	Vouvry »		7 48	1 55	8 13
2 40	1 20	»	Ouchy (Lausanne) »	9 00	3 40	»	»	2 05	1 35	1 05	Monthey »		8 08	2 17	8 33
2 40	1 20	»	Evian »	9 40	20	»	»	2 75	1 85	1 40	St-Maurice	Arr.	8 20	2 30	8 45
2 50	1 50	»	Thonon »	6 30	10 20	4	»					Dép.	8 30	2 45	9 00
4 00	2 00	»	Ivoire »	7 15	11 00	5 00	»	3 60	2 40	1 80	Evionnaz »		8 45	3 01	9 12
4 00	2 00	»	Nernier »	7 20	11 05	5 05	»	3 95	2 65	2 00	Vernayaz »		8 56	3 12	9 19
4 40	2 20	»	Tougues »	7 40	»	»	»					Arr.	9 06	3 22	9 28
4 40	2 20	»	Hermance »	8 00	11 35	5 35	»	4 55	3 05	2 30	Martigny	Dép.	9 10	3 25	9 30
4 40	2 20	»	Asnières »	8 15	11 50	5 50	»	5 65	3 75	2 85	Saxon »		9 26	3 42	9 45
5 00	2 50	»	Bellerive »	8 30	12 05	6 05	»	6 15	4 10	3 05	Riddes »		9 35	3 52	9 54
5 00	2 50	»	Bellotte »	8 45	»	»	»	6 85	4 55	3 45	Ardon »		9 47	4 05	10 04
5 00	2 50	»	Genève *Arrivée*	9 00	12 25	6 25	»	7 70	5 15	3 85	Sion Arr.		10 00	4 20	10 15

Correspondance à St-Maurice pour Lausanne, Neuchâtel, Pontarlier, Dijon, Paris et toute la Suisse allemande.

Diligences fédérales

Correspondance pour l'Italie

Le train N° 7 correspond avec un départ de Sion, à 11 heures du soir pour l'Italie.
Le train N° 2 correspond à une arrivée à Sion, à 12 heures du soir, venant d'Italie.

Service entre Brigue et Sion

Le train N° 6 correspond avec une arrivée à Brigue à 4 heures du soir.
Le train N° 3 correspond avec un départ pour Brigue à 10 heures du matin.